

## Nouvelle déchèterie intercommunale

# ÉDITO

*Dire ce que l'on va faire  
Faire ce que l'on a dit ...*



**Thierry DAYRE,**  
Président du Val d'Eygues

**L**ors du débat d'orientation de notre Communauté de communes le 23 mars 2005, suite à ma prise de fonction de Président, j'ai lancé les orientations d'investissements structurants et les prévisions budgétaires qui accompagnent ces investissements.

J'ai tracé ces engagements budgétaires dans le cadre du maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 9,09%.

Les projets envisagés ont été structurés suite à une étude réalisée par un cabinet spécialisé non seulement sur l'amélioration de nos circuits de collecte, mais également sur nos deux outils industriels qu'il nous fallait totalement reconsidérer. Cela a donné la création du quai de transfert d'Aubres, réalisé en 2009 pour un montant de 360 450 € HT et la nouvelle déchèterie qui est ouverte depuis le 24 octobre, pour un coût s'élevant à 511 000 € HT.

**D**ans la lettre du Val d'Eygues n°22 d'octobre 2005, nous précisions que, conformément à la loi, la déchèterie était principalement destinée à recevoir les déchets ménagers produits par les ménages et pour les autres déchets assimilés susceptibles d'être reçus par la déchèterie, il fallait établir une règle convenable, équitable et conforme à la législation.

Tels sont les principes qui nous ont accompagnés pour la réalisation de cette nouvelle déchèterie intercommunale et son fonctionnement régi par le règlement intérieur.

J'ai tenu à remercier l'ensemble des financeurs (l'Etat et le Département) qui ont permis que ce projet puisse être réalisable avec un engagement budgétaire maîtrisé.

J'ai remercié l'ensemble du personnel du service de gestion des déchets ménagers qui, sous la responsabilité

du Directeur des Services Techniques et de la Directrice Générale des Services remplit sa mission indispensable à notre société citoyenne avec une rigueur de tous les instants.

J'ai tenu à remercier chaleureusement le Vice-Président Christian CORNILLAC pour l'attachement qu'il porte en toute responsabilité dans l'exercice de cette compétence au service des usagers du Val d'Eygues.

Faisons en sorte tous ensemble que ces outils apportent ce pourquoi ils ont été engagés en les respectant et en respectant leur bonne utilisation.

*Soyez en remerciés.*

*Bien respectueusement  
Thierry Dayre*

**C**omme nous nous y étions engagé, cette lettre du Val d'Eygues est entièrement consacrée à la nouvelle déchèterie intercommunale. Les travaux de rénovation qui ont débuté en avril 2011 se sont déroulés dans les temps. A l'heure de sa réouverture, il nous paraît important de vous présenter les enjeux qui nous ont poussés à rénover ce lieu intercommunal.

L'ancienne déchèterie était devenue inadaptée aux besoins et ne respectait plus les nouvelles réglementations qui nous sont imposées en matière de sécurité, d'accès, de valorisation des déchets et de protection de l'environnement. Il a fallu réaménager le site existant pour répondre à toutes ces exigences à la fois.

L'ouverture de la nouvelle déchèterie s'accompagne d'un nouveau fonctionnement qui facilite le tri, aide la Communauté de communes à gérer efficacement les apports et à optimiser le transport. D'autre part, la gestion informatisée permet de réserver l'accès du site aux habitants et professionnels du territoire du Val d'Eygues et a vocation à réduire les comportements inciviques.

Concrètement, pas de grands changements pour les particuliers dans l'usage de la déchèterie, si ce n'est qu'ils se voient octroyer gratuitement une carte d'accès et que le volume journalier déposé ne doit pas excéder 1 m<sup>3</sup>.

Pour les professionnels, le mode de fonctionnement change puisque leur accès est désormais soumis à un engagement écrit dans une « Charte d'utilisation de la dé-

chèterie intercommunale » et que certains apports deviennent payants. Le volume global journalier limité à 2 m<sup>3</sup> permet d'optimiser le remplissage des bennes.

Dans l'objectif d'améliorer la qualité du service tout en maîtrisant les coûts, cette nouvelle déchèterie a été pensée pour faciliter les dépôts et inciter au tri des déchets. Le comportement de chacun d'entre nous n'est pas sans conséquences sur le service rendu par la collectivité. La Communauté de communes n'est pas seulement une équipe d'élus, elle vit et fonctionne pour et avec l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation.



**Christian CORNILLAC**  
1er Vice-Président  
Maire de Mirabel

*Christian CORNILLAC*

**Christian CORNILLAC**

## DU CHANGEMENT À LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Avec la nouvelle déchèterie intercommunale du Val d'Eygues située ZA Les Laurons à Nyons, les usagers du territoire disposent d'un nouveau lieu où déposer leurs déchets. Des déchets qui seront recyclés, permettant d'économiser des matières premières et de participer à la protection de notre environnement.

La déchèterie intercommunale collecte les déchets des particuliers du territoire du Val d'Eygues et accueille également, dans des proportions limitées et dans les conditions détaillées dans le nouveau règlement intérieur, les déchets des professionnels et des établissements publics.

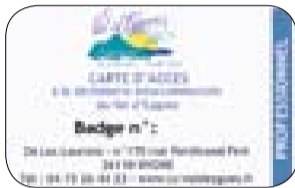
**Afin de rendre un service de qualité au public, la déchèterie améliore son fonctionnement.**

«L'ancienne déchèterie avait plus de 15 ans. Elle a été mise en service et exploitée par la ville de Nyons jusqu'en 2000 où elle a été transférée à l'intercommunalité. Elle était devenue inadaptée aux besoins et ne respectait plus les nouvelles réglementations qui nous sont imposées en matière de sécurité, d'accès, de valorisation des déchets et de protection de l'environnement. Il devenait nécessaire de faire des travaux, de respecter les obligations qui nous étaient imposées dans les dispositions budgétaires prévues» explique Monsieur CORNILLAC. De ce fait, les travaux d'aménagement de la nouvelle déchèterie ont débuté en avril dernier pour une durée de 6 mois. Désormais, le site est doté d'un nouveau fonctionnement.

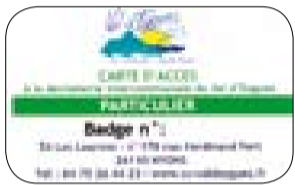
### Qu'est ce qui va changer et pour qui ?

Un nouveau règlement intérieur a été mis en place et s'applique à tous les particuliers et les professionnels du territoire du Val d'Eygues. Pour 80% des usagers, ce règlement ne changera pas grand chose à leur mode de fonctionnement contrairement aux 20% restant qui seront amenés à modifier un peu leurs comportements. Il y a désormais deux entrées : une pour les particuliers et les professionnels et une autre pour nos prestataires.

Pour les particuliers et les professionnels, un contrôle d'accès va être mis en place (voir schéma) afin de limiter les apports par jour et par foyer ou établissement. Les professionnels sont désormais soumis à un engagement écrit dans une «Charte d'utilisation de la déchèterie intercommunale» et se voient facturés seulement les apports de certains matériaux.



### Pourquoi l'accès à la déchèterie va-t-il être payant pour les professionnels ?



Les apports des professionnels représentent en effet 30% des volumes traités. Ce nouveau service proposé par la Communauté de communes n'est pas obligatoire pour les professionnels qui sont cependant tenus d'éliminer leurs déchets conformément à la loi pour la protection de l'environnement, tout en étant responsables du choix de leurs filières de traitement. Ces nouvelles conditions d'accès à la déchèterie intercommunale leur offre l'assurance d'une gestion des dé-

chets conforme à la réglementation, sur un site adapté et représente une marque d'engagement en faveur du développement durable. La facturation des apports de végétaux, bois, gravats et tout-venant est calculée sur la base du prix coûtant de traitement et contribue à équilibrer les coûts d'élimination des déchets collectés à la déchèterie.

### Pourquoi trier permet de maîtriser les coûts ?

La déchèterie est un espace aménagé, « gardienné » et clôturé, où l'on peut déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature. Une grande partie peut être recyclée. Ce procédé de traitement des déchets industriels ou ménagères permet de réintroduire dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie.

Tous les apports en déchèterie ont un coût, soit un rachat si ce déchet peut être valorisé, soit un coût résiduel que doit payer la CCVE.

En 2009, le coût des **matériaux triés** (traitement et transport) était le suivant :

Cartons	
Coût sans rachat	70.17 € / tonne
Valeur de rachat	17.00 € / tonne
Ce qui reste à payer à la CCVE	53.17 € / tonne

Ferraille	
Coût sans rachat	44.17 € / tonne
Valeur de rachat	50.00 € / tonne
Ce qui reste à payer à la CCVE	-5.83 € / tonne

Bois	
Ce que paie la CCVE	109.18€ / tonne

En 2009, le coût des **matériaux non triés** (traitement et transport) était le suivant :

Tout venant	
Ce que paie la CCVE	119.06 € / tonne

Ces prix sont en TTC hors frais de structure et gardiennage.

**Gageons que ce nouvel espace incite le public à venir encore plus nombreux déposer ses déchets.**

## COMMENT OBTENIR UN BADGE D'ACCÈS DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE ?



Je suis un **particulier**, comment dois-je faire pour avoir un badge ?

Il vous faut remplir un formulaire de demande de carte d'accès que vous pouvez retirer en mairie, à la CCVE, à la déchèterie mais également sur le site [www.cc-valdeygues.fr](http://www.cc-valdeygues.fr)



Lorsque le formulaire est complété et signé, il suffit de le retourner à la déchèterie avec une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF...).



Comment dois-je faire pour retirer mon badge ?

Vous pourrez récupérer votre carte d'accès dans un délai de 15 jours lors de votre passage en déchèterie.



Pour les **professionnels** la procédure reste la même, cependant, nous vous demandons un extrait Kbis de moins de 3 mois et les copies des cartes grises des véhicules qui seront amenées à fréquenter la déchèterie.



Nous vous attendons à la nouvelle déchèterie intercommunale.

**SUPERU**  
Les Nouveaux Commerçants

Tous les jours en CONTINU  
8h30 - 20h00  
DU LUNDI AU SAMEDI

Route d'Orange  
26110 NYONS

Tel. 04 75 26 01 31 - Fax : 04 75 26 01 04

24/24 location

**NC Créations**  
Créateurs de Cuisine,  
Bains,  
Aménagements

Tel. 04 75 27 61 36  
Fax : 04 75 27 66 31  
www.nc-creations.com  
email : info@nc-creations.com

Magasin Expo :  
Rte d'Orange  
26110 Vinsobres

**ENTREPRISE B.T.P.**  
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ  
TRAVAUX PUBLICS

**RODARI**  
Charles & Fils

185, rue du Docteur André Dion - Z.A. Les Laurons  
BP 49 - 26110 NYONS  
Tel. 04 75 26 11 88 - fax 04 75 26 43 55  
Email : sa.rodari.charles@wanadoo.fr

**biosphère**  
produits bio et éco produits  
280 m<sup>2</sup> de produits bio  
et éco-produits

du lundi au samedi  
9h-12h / 14h30-19h

ZA Les Laurons 26110 Nyons  
Bâtiment Bordes, face aux pompes Tél. 04 75 27 48 69

Épicerie • Fruits & Légumes • Produits en vrac • Surgelés  
Vins • Pains • Beurre • Saucis • Compléments alimentaires

## LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE A OUVERT SES PORTES

Après 6 mois de travaux, la nouvelle déchèterie intercommunale du Val d'Eygues est ouverte. En service depuis une semaine, elle remplace la déchèterie provisoire désormais fermée.

La déchèterie provisoire, c'est fini ! Depuis une semaine : direction la nouvelle déchèterie intercommunale ! La structure flambant neuve a été inaugurée le 22 octobre dernier par Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes du Val d'Eygues, Christian CORNILLAC, Vice-Président en charge de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers, en présence de Luc ANKRI, Sous Préfet de l'arrondissement de Nyons, Hervé RASCLARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Général du Canton de Rémuzat représentant Didier GUILLAUME, Président du Conseil Général et Sénateur de la Drôme, et Pierre COMBES, Maire de Nyons et Conseiller Général. L'occasion pour le Président de rappeler que «l'objectif était de créer, sur le site existant, un équipement adapté aux besoins des usagers et respectant les enjeux de développement durable».

L'ancienne déchèterie datait de 1995 et ne répondait plus aux exigences en matière d'accessibilité et de sécurité. Le nouveau site a été financé à hauteur de 65% par la Communauté de communes du Val d'Eygues, de 25% par l'Etat et de 10% par le Département).

Il offre désormais aux habitants un service de proximité de qualité et de meilleures conditions d'accès et de circulation sur place.

### 10 quais au lieu de 4

Désormais dix quais de déchargement sont directement accessibles, contre quatre auparavant. Les voies de circulation sont séparées pour les véhicules entrants et sortants et une grande aire de retournement a été créée. Pour respecter la réglementation, l'accès des prestataires en charge de l'enlèvement des bennes est séparé de l'accès des usagers. Le bureau d'accueil répond aux exigences du code du travail et offre des conditions de travail correctes au gardien de la déchèterie.

À noter également que le nouveau site est plus sécurisé. Cela passe par l'installation d'une vidéosurveillance pour protéger le site et lutter contre

les incivilités, la mise en place de clôtures et d'un portail automatique pour les prestataires. Un effort a été fait pour simplifier les gestes de dépôts tout en respectant la réglementation en matière de risque de chute. Des gardes corps épais ont été réalisés pour remplacer les barrières trop hautes et une barrière d'accès pour maîtriser le nombre d'usagers sur la plate-forme de dépôt a été installée.



## QUESTIONS RÉPONSES

### Si j'ai pas mon badge le 24 octobre, pourrais-je rentrer à la nouvelle déchèterie?

Oui, vous pourrez rentrer et déposer vos déchets, mais il faudra rapidement faire la démarche pour obtenir votre badge.

### Si je perds mon badge, comment dois-je faire?

Suite à une perte de votre badge, nous vous demandons de nous le signaler et de faire une demande de remplacement.

### Que deviennent les papiers et cartons?

Les papiers et les cartons collectés sont envoyés dans un centre de tri, les récupérateurs séparent les différentes qualités de papiers-cartons. Ils sont ensuite transportés vers une usine de recyclage où ils sont transformés en pâte, puis en papier recyclé, papier hygiénique, papier essuie-tout, papier journal, carton,...

### Pourquoi recyclez-vous le bois ?

Le bois possède une seconde vie et permet d'économiser les ressources naturelles. Exemple : les palettes déjà utilisées peuvent être reconditionnées en palettes ou transformées en matières premières....

## L'HISTORIQUE DES TRAVAUX



1 L'ancienne déchèterie avant les aménagements



2 La déchèterie provisoire



3 Le terrassement du terrain et la récupération des métaux



4 La préparation des niveaux (bas et haut ainsi que l'enrochement)



5 La création des murs de soutènement



6 Le coulage des dalles



7 La préparation de la voirie et le passage des réseaux



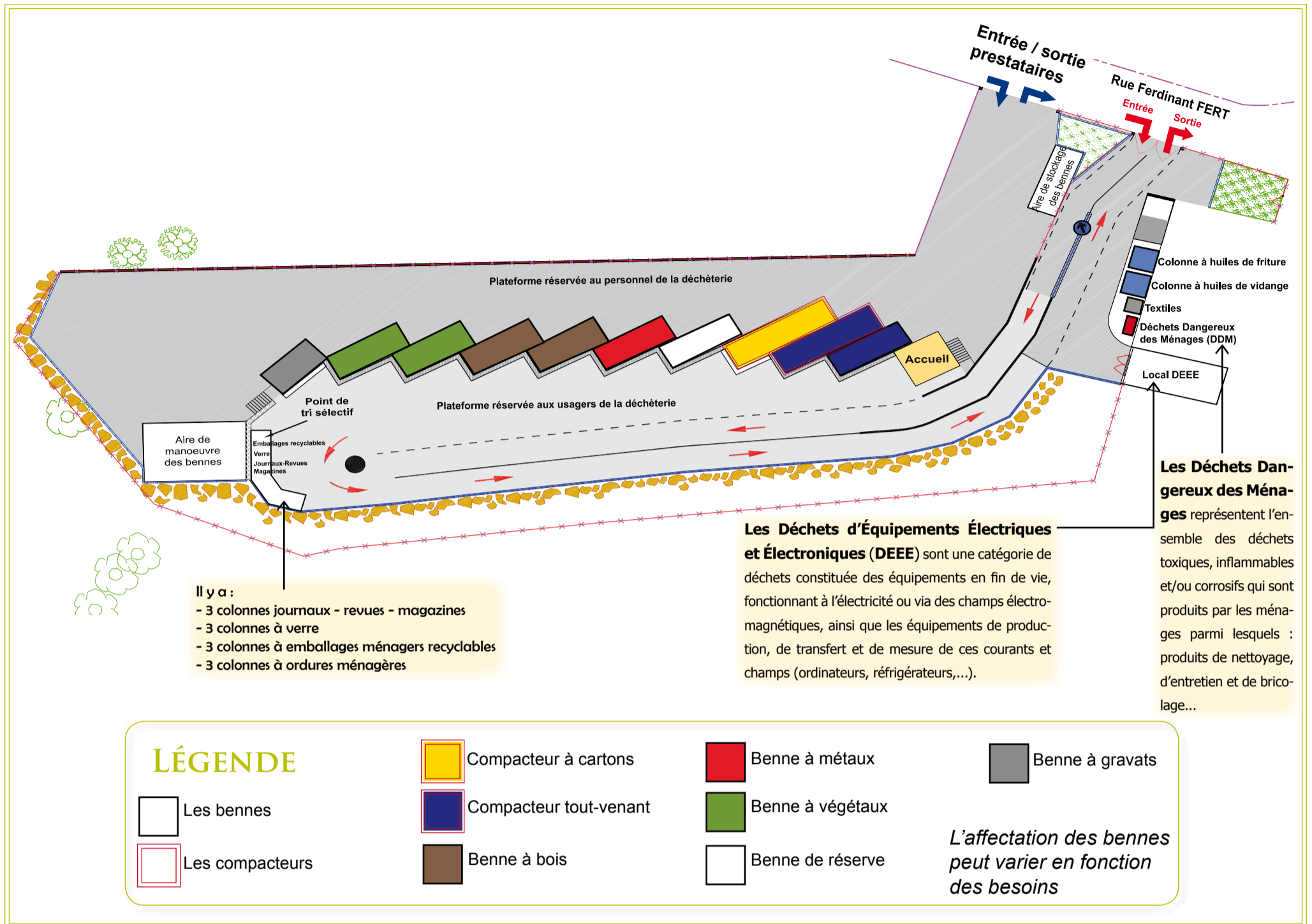
8 La création de la sous couche des enrobés

Depuis, la déchèterie est finie, venez la découvrir ...



SERVICE COMMERCIAL :  
☎ 04 75 51 88 40  
Courriel :  
annonceurs@reducavenue.com

## LE PLAN DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## DU NOUVEAU À L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE NYONS

**Vous êtes partenaires de l'Office de tourisme du Pays de Nyons et vous réalisez (ou souhaitez réaliser) des actions en faveur de l'environnement ?**

Alors participez à notre action «J'agis pour ma planète», campagne de communication active menée en collaboration avec le CEDER et la Mairie de Nyons.

Nous vous aiderons dans la valorisation de vos «éco gestes» auprès du grand public.

**Parce que l'avenir de la planète est l'affaire de tous et que nous pouvons tous faire un geste... Nous comptons sur vous !**



## ACTION SOCIALE

La Communauté de communes du Val d'Eygues propose une soirée

**Conférence / Débat**

sur le thème

**Les relations parents/adolescents sont-elles nécessairement conflictuelles ?**

Avec Dominique BESNARD, Psychologue clinicien

**Mardi 8 novembre 2011 à 20h30**

**Maison de Pays à Nyons**

Conférence suivie du verre de l'amitié

**Contact**  
Communauté de communes du Val d'Eygues  
Service Action Sociale  
04 75 26 98 86

Communauté de communes du Val d'Eygues - n° 170 rue Ferdinand Fert - 26110 NYONS - Tél. 04 75 26 34 37 - Fax 04 75 26 28 54  
E-Mail : ccve@cc-valdeygues.fr - Site internet : www.cc-valdeygues.fr - Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h - Sur rendez-vous en dehors de ces horaires.  
Président : Thierry DAYRE.

## La Lettre du Val d'Eygues

Directeur de la publication : Thierry DAYRE - Directeur de la rédaction : Jean-Jacques MONPEYSSEN - Rédaction, mise en page : service communication CCVE - Crédit photo : CCVE - Régie publicitaire, édition : AF COMMUNICATION - Numéro tiré à 7 300 exemplaires Dépôt légal à parution - Imprimé par Marque-Déposée sur du papier 100% recyclé avec encres végétales-sans solvants.

Une fois lue, la Lettre du Val d'Eygues se recycle : déposez la dans une colonne à papier !